

Politique de lutte contre la corruption

Chez FirstBank DRC SA, nous nous engageons fermement à mener nos activités en adhérant aux normes les plus élevées en matière d'intégrité, de transparence et de respect des obligations légales, réglementaires et éthiques applicables. Notre réputation et notre succès en tant qu'organisation reposent sur ces principes.

Approche de Tolérance Zéro

Nous adoptons une politique stricte de tolérance zéro envers la corruption et les pots-de-vin dans l'ensemble de nos activités. Cet engagement s'applique à tous nos employés, administrateurs, entrepreneurs, consultants et agents associés à la marque FirstBank DRC SA. Nous sommes pleinement conscients des graves répercussions des pots-de-vin et de la corruption, y compris des sanctions pénales, financières sévères et des dommages à notre réputation. Par conséquent, nous sommes déterminés à prévenir et à combattre tout acte de corruption.

Définitions

La corruption est définie comme le fait d'offrir, de promettre ou de donner un avantage financier ou autre à une personne en vue d'influencer cette personne de manière inappropriée dans l'exercice de ses fonctions. Elle englobe tout abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel, ce qui peut inclure le versement de pots-de-vin.

Conformité aux lois

Notre politique de lutte contre la corruption est conçue pour garantir la conformité avec l'ensemble des lois et réglementations pertinentes, y compris :

- La loi n° 15/022 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais ;
- Les législations internationales applicables telles que la Loi britannique de 2010 sur la lutte contre la corruption ;
- Les meilleures pratiques et normes internationales en matière de lutte contre la corruption.

Exigences en matière de conduite

Responsabilité des employés et parties prenantes :

- ❖ **Corruption et pots-de-vin** : les employés ne doivent en aucun cas offrir, donner, solliciter ou accepter des pots-de-vin ou des incitations corruptives, quelle que soit leur forme, à destination de toute personne ou entité ;
- ❖ **Cadeaux et hospitalité** : bien que nous reconnaissons que l'échange de cadeaux et d'hospitalité puisse être une pratique courante dans le monde des affaires, nous

interdisons fermement les cadeaux ou l'hospitalité excessifs qui pourraient influencer les décisions commerciales ou créer des obligations ;

- ❖ **Paiements de facilitation** : notre politique interdit formellement les paiements de facilitation, qui sont considérés comme des pots-de-vin ;
- ❖ **Signalement** : nous encourageons vivement tous les employés et parties prenantes à signaler sans crainte de représailles toute suspicion de pot-de-vin ou de corruption. Nous avons mis en place des canaux sécurisés pour permettre de signaler ces préoccupations en garantissant la confidentialité.

Formation et Sensibilisation

Afin de renforcer notre engagement, nous organisons régulièrement des formations sur notre politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin à l'intention de tous les employés et parties prenantes. Il est essentiel que chacun comprenne ses responsabilités et l'importance de maintenir des normes éthiques élevées dans toutes les interactions commerciales.

Enquête et Conséquences

FirstBank DRC SA enquête de manière approfondie sur toute violation réelle ou présumée de cette politique. Les employés reconnus coupables de violations seront soumis à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation de leur contrat de travail. De même, toute violation commise par des tiers peut entraîner la rupture de la relation d'affaires.

Mécanismes de Signalement

Nous encourageons tous nos employés et toutes nos parties prenantes à signaler toute suspicion de pot-de-vin ou de corruption. Les rapports peuvent être effectués de manière confidentielle via les canaux de signalement mis en place. Nous garantissons la confidentialité des signalements et protégeons les personnes agissant de bonne foi contre les représailles.

Canaux de Signalement

Pour toute violation suspectée, veuillez contacter les canaux ci-dessous :

1. **Courriel** : Denonciation@FirstBankrdc.com.
2. **Lignes d'assistance téléphonique** :

- Directeur Général : +243 832 222 243 ;
- Directeur de l'Audit interne : +243 817 110 025 ;
- Directeur du Contrôle interne : +243 817 117 268 ;
- Directeur de la Conformité : +243 817 117 269 ;

- Directeur Exécutif du Groupe FirstBank (Treasury & International Banking) : +234 802 236 9045 ;
- Directeur de la Conformité du Groupe FirstBank : +234 907 036 6416,
- Président du Comité d'Audit du Groupe FirstBank : +234 907 028 8147 ;

Pour tout renseignement, veuillez contacter : contact.fbnbankdrc@firstbankgroup.com

Conclusion

Chez FirstBank DRC SA, nous sommes fermement convaincus qu'une lutte sans compromis contre la corruption est essentielle pour protéger notre réputation, gagner la confiance de nos clients, partenaires et parties prenantes, et ainsi assurer notre succès.

Nous nous engageons ensemble à promouvoir un environnement commercial éthique, équitable et transparent.